

# + 18 % DE GROSSESSES DE MÈRES DE PLUS DE 40 ANS

Toujours plus de femmes attendent pour avoir un enfant. Le nombre de grossesses tardives a explosé de 83 % !

sont

**L**e nombre de femmes qui attendent un enfant après 40 ans ne cesse d'augmenter. Des grossesses tardives qui ne sont pas sans risque pour la mère et son bébé.

Les Belges font de moins en moins d'enfants. Alors que la Belgique comptait 199.068 naissances issues de mères résidant dans notre pays en 1901 et 129.173 en 2010, ce nombre est aujourd'hui descendu en dessous de la barre des 120.000. Selon les derniers chiffres de l'office de statistique belge, il y a eu 119.102 nouveaux nés en 2017. 60.907 petits garçons pour 58.195 petites filles.

Des enfants qui arrivent aussi de plus en plus tard.

L'âge moyen de la mère à la naissance ne cesse d'aug-

menter d'année en année. « Depuis 1998 au moins, l'âge moyen de la mère à la naissance de son enfant progresse au rythme annuel moyen de près de 0,1 an. Il est ainsi passé, au niveau national, de 29,1 ans en 1998 à 30,6 ans en 2016. L'évolution est semblable pour la première nais-

sance : de 27,3 ans en 1998 à 28,9 ans en 2016 », analyse Statbel. « Au niveau régional, les évolutions sont à peu près identiques mais l'évolution est un peu moins ordonnée et un peu plus rapide à Bruxelles-Capitale qu'ailleurs. Les niveaux restent toutefois différents : l'âge moyen de la mère à la naissance est plus élevé,

quel que soit le rang, en Région de Bruxelles-Capitale (30,1 ans pour la première naissance et 31,6 ans tout âge confondu) qu'en Région flamande (28,9 ans pour la première naissance et 30,4 ans tous rangs) et en Région wallonne (28,4 ans pour la première naissance et 30,3 ans tous rangs) ».

## DE 35 À 40 ANS

Si on étudie la pyramide des âges, on découvre qu'il y a par conséquent en Belgique toujours plus de grossesses tardives. « On parle de grossesses tardives lorsqu'une femme tombe enceinte à une période de sa vie durant laquelle sa fécondité a fortement chuté. Le risque d'un déclenchement

d'une ménopause, lui, se rapproche », nous confie un médecin dans une clinique spécialisée dans la procréation médicalement assistée. « Bien que cela dépendante d'une patiente à l'autre, on estime aujourd'hui qu'une grossesse est tardive à l'âge 40 ans. Auparavant, on était à 35 ans. Mais vu que le phénomène des grossesses tardives est en hausse, l'âge moyen a aussi été revu à la hausse par le monde médical ».

« Bon nombre de naissances après 40 ans ne sont pas liées à une fécondation naturelle car les chances de tomber enceinte naturellement sont de 15 % à l'âge de 35 ans. On frôle ensuite les 7 % après 40 ans », ajoute-t-il. « Les bébés de mères quarantennaires sont donc majoritairement nés grâce à une PMA, soit grâce à une intervention du corps médical. Après 43 ans, ce sont souvent des femmes qui ont effectué une fécondation in vitro à l'étranger car, après cet âge, cette pratique n'est plus autorisée en Belgique ».

En 2017, 4.387 bébés ont été mis au monde par des mères quarantennaires... ou plus âgées ! Parmi eux, 22 avaient une maman de plus de 49 ans lors de leur naissance. Autrement dit, elles sont nées en 1966 ou avant.

Plus précisément, en 2017, 1.616 mères ont accouché à 40 ans,

1.115 en 41 ans, 714 à 42 ans, 439 à 43 ans, 214 à 44 ans, 122 à 45 ans, 63 à 46 ans, 46 à 47 ans, 26 à 48 ans et 10 à 49 ans.

## +83 % EN 6 ANS

En six ans, il y a eu une hausse de 18,3 % des grossesses tardives. En 2011, on ne comptait que 3.708 naissances où les mères avaient plus de 40 ans lors de l'accouchement. Le nombre de grossesses après 49 ans a lui explosé : +83,3 % en 6 ans. En 2011, 12 femmes de plus de 49 ans accouchaient contre 22 en 2017. « Des chiffres qui ne devraient cesser d'augmenter car de plus en plus de dames mettent leur maternité entre parenthèses pour de longues études, une meilleure carrière professionnelle, une plus grande stabilité dans le couple, un remariage, des voyages... », conclut le médecin. ●

## UN DOSSIER D'ALISON VERLAET

675 mineures à devenir mère en 2011. Cette même année, 5 fillettes de moins de 14 ans accouchaient. 18 avaient 14 ans et 74 tout juste 15 ans. ●

A.V.

## Les risques majeurs sont multipliés par trois

Qui dit grossesse tardive, dit aussi grossesse à risques. « Si mes patientes me demandent des conseils pour tomber enceinte, je leur recommande de le faire le plus tôt possible. Je leur donne comme exemple que les travaux dans leur maison peuvent attendre, ce qui n'est pas le cas de leur corps. Leur horloge biologique tourne », nous confie le Docteur Pasdermadjian, gynécologue à l'hôpital à Nivelles (groupe Jolimont). « Lorsqu'une femme de plus de 40 ans se présente à nous en disant qu'elle souhaite devenir mère, je ne l'en dissuade pas. C'est n'est pas à moi, ni à mes confrères, de prendre position dans ce choix. On n'est pas là pour ju-

ger. Cependant, on informe le couple des risques. Et, il faut savoir que les risques majeurs sont triplés. Le corps humain se fatigue durant la grossesse. Or, c'est comme pour un sportif professionnel, après un incertain âge le corps à plus de mal car il est plus fatigué ».

Les dangers sont donc bien plus importants pour une mère de plus de 40 ans et son futur enfant. « Il y a davantage de risques d'une grossesse extra-utérine, mauvaise implantation du placenta, hypertension artérielle, retard de croissance intra-utérine, trisomie... » Des chiffres concrets ? « Le nombre de cas de malformation chez l'enfant est de 2,9 % si la mère a

plus de 40 ans contre 1,7 % si elle a moins de 30 ans. 3 % des futures mamans de 25-30 ans souffrent d'un diabète de grossesse contre 12 % des quarantennaires. Pour les grossesses tardives, il y a aussi 3 fois plus de cas d'hémorragie lors de la délivrance et 2 fois plus d'accouchements prématurés. Le nombre de décès in utero en fin de grossesse est de 1,2 % après 40 ans contre 0,6 % chez les 20-29 ans », détaille le spécialiste de l'hôpital de Nivelles.

## « LA MAJORITÉ ÉVOLUE BIEN »

Le docteur Pasdermadjian rassure toutefois. « La majorité de ces grossesses tardives évolue bien. Mais, il est im-

portant que les parents prennent conscience des risques et du fait que la grossesse sera plus complexe à traiter pour les médecins. Tout est donc une question de surveillance avec plus de prises de sang, de prises de tension, de tests pour le diabète... Elle est bien plus importante que pour les jeunes. On n'est donc plus ici dans des questions purement obstétricales. C'est pourquoi une équipe pluridisciplinaire entoure ces mères. Cette équipe comprend par exemple un diabétologue ou un cardiologue et on travaille toujours en accord les uns avec les autres », conclut le gynécologue. ●

A.V.

**326 naissances par jour**

# La natalité et la fécondité ne cessent de baisser

Selon les derniers chiffres de l'office belge de statistique, la fécondité en Belgique s'est établie en 2017 à 1,64 enfant par femme. Si ce taux chute d'année en année, il se situe juste au-dessus de la moyenne européenne qui est de 1,59 enfant par femme.

## PLUS À BRUXELLES

« Par ailleurs, on observe que, même si la fécondité du moment diminue (de 2,7 enfants par femme en 1964, nous sommes passés à 1,6 enfant par femme, en moyenne, en 2017),

les mères qui terminent leur vie féconde (50 ans) aujourd'hui ont eu le même nombre d'enfants que les mères qui l'ont terminée en l'an 2000 ou juste avant », souligne Statbel. « Au niveau ré-

gional, la baisse de 2017 paraît légèrement plus importante en Flandre (de 1,66 à 1,62 enfant par femme), qu'en Wallonie (de 1,66 à 1,63 enfant par femme) et à Bruxelles-Capitale (de 1,82 à 1,80 enfant par femme). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'apport de la population de nationalité étrangère explique que

le niveau de la fécondité est plus élevé que celui des deux autres régions ».

## 60 % HORS MARIAGE

119.102 naissances ont été recensées en 2017, ce qui représente en moyenne quelque 326 naissances chaque jour.

« En 2016, la part des naissances survenues hors mariage a continué à progresser. Devenues majoritaires en 2015, elles représentent aujourd'hui 50,9 % des

naissances du pays. En Flandre, le cap des 50 % de naissances hors mariage sera sans doute bientôt dépassé. En Wallonie, ce cap a été franchi dès 2007 et la part des naissances hors mariage dépasse dorénavant 60 %. À Bruxelles-Capitale, la situation reste différente, avec 35 % de naissances hors mariage et une évolution moins rapide que dans les deux autres régions », ajoute Statbel.

Les naissances hors d'une union de fait ou légale restent minoritaires. Elles ne représentent que 13,2 % des naissances pour l'ensemble du pays. Un taux qui ne progresse que lentement. « En Flandre, il reste inférieur à 10 %. À Bruxelles, il est 17,7 % et en Wallonie, de 17,0 % », conclut l'office de statistique. ●

A.V.